



Responsabilité degramation camion

Par renseignementdu11

Bonjour

je me permets de poster car, j'ai un soucis.

Voici l'histoire :

j'ai loué un camion pour déménager un collègue (je pense que la location n'est pas déclaré, paiement de la main à la main sans contrat), et je pense avoir abimé ce camion.

Mon ami habite au bout dans un renforcement d'une dizaine de mètre). pour faire simple, au bout du renforcement, il y a 2 maisons (dont celle de mon amie) et une maison sur le côté (qui donne à la rue par ça porte d'entrée et, sur le coté de sa maison, se trouve son jardin avec une clôture en dur qui sépare du renforcement.

derrière sa clôture, dans son jardin, il y du laurier rose dont les branches dépassent son mur de clôture). en reculant, j'ai du serré sur la gauche (vers la maison de ce voisin) car il y avait une voiture garée à droite). Du coup, j'ai rayé le camion avec les branches et, le propriétaire du m'a rappeler très énervé me demande de rembourser les réparations du camion.

j'aimerais savoir qui est responsable (moi ou le voisin).

Je vous remercie par avance.

cordialement.

Par chaber

BONJOUR

c'est vous le responsable. Vous devez restituer le véhicule dans l'état où vous l'avez reçu.
branches ou autre obstacle n'ont aucune incidence sur votre responsabilité